

REPÉRAGE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LEURS CONSÉQUENCES, ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS



ANNÉE
2025-2026

PRÉSENTATION

Les violences faites aux femmes constituent l'un des problèmes majeurs en matière de violation des droits humains(1) et concernent tous les milieux sociaux. Les données chiffrées sous estiment le phénomène et indiquent que la fréquence de ces violences ne diminue pas, et cela en dépit des nombreuses campagnes de prévention et sensibilisation menées, en France, depuis 1989. En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur (ex)-partenaire - soit une femme tous les 3 jours – et 12 enfants mineurs ont été victimes d'homicides sur fond de violences au sein du couple sans qu'aucun membre du couple ne soit tué(2). Outre ces décès, la violence intrafamiliale a de nombreuses conséquences sur l'état de santé des femmes qui en sont victimes et de leurs enfants(3). Selon l'enquête Nationale Périnatale de 2021 (INSERM, Santé Publique France, Ministère de la Santé et de la Prévention), la période de grossesse est identifiée comme particulièrement à risque de violences subies pour les femmes : 6,0% des femmes déclarent en effet avoir subi des violences psychologiques, soit pendant la grossesse (3,7%), soit depuis la naissance de leur enfant (0,5%), soit les deux (1,8%). Dans plus de la moitié des cas, ces violences psychologiques étaient répétées, et l'auteur était le partenaire dans 25,3% des cas. Le rapport de la commission des 1000 premiers jours précise que l'exposition répétée au climat de violence subi par la mère durant une période s'étendant du 4ème mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant a un impact sur le développement infantile. Pourtant, le nombre de signalements et d'informations préoccupantes émanant du milieu médical ou paramédical transmises aux autorités judiciaires et administratives reste faible. Nul doute qu'une meilleure prévention, un repérage plus efficace permettant des déclarations de situation ou de risque de danger permettrait de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées, en adéquation avec le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022.

Former des professionnels issus de formations et de modes d'exercice différents sur la problématique de l'accompagnement des violences faites aux femmes et plus particulièrement des violences intrafamiliales permettrait d'améliorer les pratiques en favorisant l'interdisciplinarité autour de la parentalité et de l'enfant. L'article 51 de la loi du 4 août 2014 précise que « la formation initiale et continue des médecins, des personnels médicaux et paramédicaux, [...] comporte une formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes [...] ». Bénéficier d'un socle de connaissances communes sur cette problématique permettrait de mieux appréhender ces situations de grandes vulnérabilités et d'améliorer la qualité des interventions.

(1)Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011

(2)Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2021, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur

(3)HAS Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple. Comment repérer - Évaluer - Juin 2019

OBJECTIFS

▶ Aptitudes et compétences

- > Renforcer l'implication des professionnels dans la lutte contre les violences et leurs répercussions sur la cellule familiale
- > Favoriser l'approche interprofessionnelle en favorisant le dépistage des femmes victimes de violences et en facilitant la coordination entre professionnels concernés
- > Acquérir des compétences transdisciplinaires sur l'impact des violences intrafamiliales sur le développement de l'enfant
- > Savoir mettre en œuvre un accompagnement pluridisciplinaire dans les situations de violences faites aux femmes
- > Analyser les pratiques professionnelles en favorisant l'interdisciplinarité des principaux acteurs accompagnant les femmes victimes de violences

Compétences visées :

- > Comprendre la spécificité des situations de violence pour accompagner de manière adaptée et respectueuse la ou les victimes
- > Dépister et repérer les violences en sachant les définir, et leur attribuer la qualification et sanction pénale associée
- > Sensibiliser le professionnel aux stratégies de l'agresseur et à leurs impacts psychotraumatiques sur la femme victime et ses conséquences sur le développement psychoaffectif des enfants au sein du couple
- > Élaborer les outils de dialogue et d'entretien nécessaires avec une femme possiblement victime de violences
- > Accompagner la ou les co-victime(s) en évaluant la gravité de la situation
- > Savoir rédiger un signalement, une information préoccupante et/ou un certificat médical descriptif pour les personnels médicaux
- > Connaître et comprendre l'état du droit applicable : droit civil, droit pénal, droit de la protection de l'enfance, droit interne et droit international
- > Proposer des recommandations pratiques aux professionnels confrontés à une situation ou à une suspicion de violences
- > Orienter la victime et éventuelles co-victimes vers le réseau d'accompagnement (sanitaire, judiciaire, social et associatif)

PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux intervenants :

- > Dans les domaines de la santé (médecins, sages-femmes, infirmiers, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, chirurgiens-dentistes, psychologues...) personnels des établissements médico-sociaux, puéricultrice, conseillères conjugales
- > Du champ social (éducateurs, assistants de service social, conseillères en économie sociale et familiale, responsables et bénévoles d'association...)
- > De l'éducation nationale (enseignants, personnels sociaux et de santé, conseillers principaux d'éducation, responsables d'établissement...)
- > De la justice (magistrats, greffiers, avocats, personnels de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire, la police et la gendarmerie...)
- > Ainsi qu'aux agents des collectivités territoriales et de l'État chargés de mission pour les droits des femmes, pour la protection de l'enfance, pour la politique de la ville

PROGRAMME

▶ Enseignements

UE 1 : Généralités sur les violences faites aux femmes

- > Principes fondamentaux du genre et des droits humains
- > Histoire des violences, violences liées au genre dans le monde, en Europe
- > Histoire de la convention d'Istanbul, les pays signataires, les engagements (stratégies internationales de réduction des violences faites aux femmes)
- > Définition et épidémiologie et mécanismes d'instauration sur les violences sexuelles le consentement : Le harcèlement, Les outrages sexistes, Les violences et cultures, La prostitution, Les femmes migrantes victimes de violences, Les mariages forcés, Les mutilations sexuelles, Les violences intra familiales, Les violences faites aux enfants

- > Le cycle de la violence
- > L'emprise
- > Les conséquences des violences sur la santé

UE 2 : Les violences intrafamiliales

- > Les étapes du développement socio-affectif et cognitif du très jeune enfant
- > La psychologie et la psychopathologie périnatale
- > Le développement cognitif et émotionnel typique et atypique du nourrisson
- > Les stress prénataux périnataux et néonataux et l'influence sur le cerveau
- > La transmission intergénérationnelle
- > Les violences éducatives ordinaires
- > La parentalité face à la violence dans le couple
- > Les facteurs de risque de maltraitance en lien avec les dernières données de la science : facteurs de risque familiaux et ceux propres à l'enfant
- > Les mesures de protection et le cadre légal associées à l'enfance en danger
- > La procédure de signalement/ l'information préoccupante
- > Le réseau autour de l'enfant

UE 3 : Le parcours judiciaire

- > Généralités, principes de droit : Le système judiciaire, La procédure pénale, Différences police/gendarmerie - Rôles des JAF, du procureur...
- > Du côté des soignants : La responsabilité pénale des soignants face au dépistage, Le secret professionnel et la notion de non-assistance à personne en danger : que dit la loi ?
- > Du côté des victimes : Le circuit de la plainte, L'autorité parentale, Différentes mesures de protection (téléphone grave danger, ordonnance de protection, mesures d'éloignement)
- > Du côté des auteurs : Sanction et mesures pénales
- > Du côté des enfants : Axe judiciaire des violences dans le couple et leurs impacts sur la parentalité, L'assistance éducative

UE 4 : L'accompagnement médical, psychologique et social juridique

- > Le psycho trauma : mécanisme et prise en charge, hypnose ? EMDR ? Psychothérapie
- > Conséquences médicales sur la santé physique et psychologiques des victimes : Addictions, Sexologie, Santé génésique
- > Conséquences psychologiques sur les enfants
- > Conséquences psychologiques sur les enfants
- > Les éléments de gravité d'une situation pour la victime adulte
- > Le certificat médical initial descriptif
- > Les signes de danger pour l'enfant ou de risque de danger devant les situations devant alerter (délai de recours à des demandes d'aide et/ou de soins, mauvaise prise en considération de la douleur de l'enfant, de ses besoins fondamentaux, de sa parole et de son ressenti, climat de violence dans la famille, discordances entre la lésion observée et les explications données...)
- > Procédures et modalités d'interventions de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la cellule de recueil des informations préoccupantes
- > La prise en charge dans les cas des violences sexuelles : Agressions sexuelles, Viols
- > La prise en charge sociale
- > Protection et accompagnement des victimes (mise à l'abri, accès au logement)

UE 5 : Repérer et orienter

- > Le dépistage systématique
- > Le positionnement professionnel, modalités d'entretien/d'examen/de consultation et de recueil de la parole de l'enfant et des parents/accompagnateurs. Des recommandations pour accueillir la parole de l'enfant dans de bonnes conditions ou des techniques d'entretien appliquées aux situations violence ou de suspicion de violence
- > L'entretien empathique et la relation d'aide (posture des professionnels)
- > Biais et freins professionnels au repérage et à la déclaration
- > Outils à disposition des professionnels et ressources locales d'aide et d'appui pour le professionnel : numéro de téléphone 119, médecin référent protection de l'enfance, UAPED
- > L'information adaptée à l'enfant et aux parents et en mobilisant les ressources territoriales
- > Les structures d'accueil (UAV)
- > Les associations d'aide aux victimes
- > La prévention des violences
- > L'accompagnement des auteurs

► Évaluations

Présentation orale d'un Récit de Situation Complexe et Authentique (RSCA), réalisé à partir d'une situation vécue par l'apprenant permettant un exercice réflexif d'auto-évaluation de pratique professionnelle et d'auto-formation pour chaque apprenant. Il comporte un récit d'une situation complexe, une analyse de cette situation permettant de décrire les compétences développées en situation professionnelle à un moment donné, dans un contexte donné, mais aussi les manques ou les imperfections et de rendre compte des processus cognitifs mis en jeu. L'apprenant cherche à identifier les tâches d'apprentissages induites faisant appel à des ressources extérieures puis effectue une synthèse qui reprend les points essentiels de l'auto-évaluation et de l'autoformation réalisées par l'apprenant

Validation du stage

Condition d'obtention du diplôme : présence attestée à tous les enseignements

► Méthodes pédagogiques

Les enseignements sont répartis sur 3 semaines de 28h.

Enseignements :

Cours magistraux, travaux en petits groupes, analyse de pratiques, jeux de rôle, simulations, vidéos, courts-métrages.

Chaque module sera développé avec une présentation d'une revue récente de la littérature et de la synthèse des recommandations en vigueur (OMS, HAS), des avis d'experts et de la réglementation actuelle.

Tous les professionnels concernés seront identifiés dans chaque situation abordée.

Chaque thème abordé est détaillé non seulement sur le plan médical et juridique mais aussi sur un plan psychologique, historique, sociologique, épidémiologique, législatif, éthique et déontologique lorsqu'il s'y prête.

À partir de situations proposées par les apprenants, mise en place d'un groupe d'analyse de pratiques.

Réflexion sur les thèmes abordés, étayage par de la littérature et de la réglementation en vigueur, et discussion pluriprofessionnelle.

Concrètement :

- > Sélection de situations cliniques ou de dossiers par le groupe (demandées en amont et, à faire parvenir en amont)
- > Bibliographie et données issues de la littérature sélectionnées (EBM, données probantes en santé publique), réglementation et jurisprudence en lien
- > Présentation des situations par les participants pour permettre une analyse collective de la prise en charge et des problèmes identifiés
- > Rédaction d'un compte rendu résumant problèmes, réponses du groupe, références, prises de décisions consensuelles, actions d'amélioration et suivi de leur mise en place.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- > **Pr Guillaume BRONSARD**, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier, psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, *Université de Bretagne Occidentale*
- > **Gaëlle DELPECH-DUNOYER**, Enseignante en maïeutique, *École Universitaire de Maïeutique de l'Université de Bretagne Occidentale*
- > **Mathilde DELESPINE**, Sage-femme coordinatrice du projet Maison des femmes, *CHU de Rennes*
- > **Marine LE GALLO**, Psychologue en commissariat
- > **François-Xavier ROUX-DEMARE**, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, *Université de Bretagne Occidentale*
- > **Magali VENDÉ**, Responsable du Pôle Prévention et Protection de l'enfance à la Direction territoriale d'action sociale du pays de Brest

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- > **Maï LE DÛ**, Maître de conférence en maïeutique, *École Universitaire de Maïeutique de l'Université de Bretagne Occidentale*
- > **Anne COURTINE**, Enseignante en maïeutique, *École Universitaire de Maïeutique de l'Université de Bretagne Occidentale*

MODALITÉ PRATIQUES

Durée

98h réparties en :

- > 84h de cours présentiel
- > 14h de stage

Dates

- > Début de la formation : janvier
- > Fin de la formation : juin
- > Semaine 1 « Repérer » : du 12 au 16 janvier midi 2026
- > Semaine 2 « Évaluer » : du 9 au 13 mars midi 2026
- > Semaine 3 « Orienter » : du 1er au 5 juin midi 2026

Localisation des cours

École Universitaire de Maïeutique de Brest (site de la Faculté de Médecine et Sciences de la Santé)

Tarifs 2025/2026

> Formation continue : 1800€

Possibilité d'une prise en charge et indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL : nous contacter pour plus de renseignements

CANDIDATURE

Conditions d'accès

Sur dossier

Candidature en ligne : www.univ-brest.fr/fcsante > Candidature

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, le Service d'Accompagnement des Spécificités (SAS) et un référent handicap formation continue et alternance vous guident dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le **02 98 01 80 42** ou par mail handicap.referentfc@univ-brest.fr dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Faculté de maïeutique de Brest

Adresse : 22 rue Camille Desmoulins - CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Téléphone : 02 98 01 68 83 - Mail : secretariat.fc.esf@univ-brest.fr - Site web : www.univ-brest.fr/fcsante

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance
Université de Bretagne Occidentale